1879

760

LES FINANCES

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

PAR

J. N. BIENVENU.

49599

PROPERTY OF LAKEHEAD UNIVERSITY

LES FINANCES DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

CONFERENCE DEVANT LE CLUB NATIONAL DE ST. HYACINTHE, LE 17 AVRIL 1879, PAR J. N. BIENVENU.

M. le Président et Messieurs,

Appelé à prendre part aux travaux du Club National de St. Hyacinthe j'ai cru de mon devoir de répondre par ma présence, ce soir, à votre flatteuse invitation. Tout en regrettant pour vous que la tâche n'ait pas été dévolue à une personne plus habile et plus digne de votre patriotique institution, je ne dissimulerai pas le sentiment de satisfaction que j'éprouve en venant me ranger à l'ombre de votre drapeau. Ce sentiment est inspiré par la confraternité qui unit les deux clubs libéraux de St. Hyacinthe et de Montréal.

On concoit cet esprit d'union. Les deux associations sont unies par les liens d'un patriotisme éclairé ; elles ont les mêmes aspirations ; elles veulent le triomphe des principes qui font le bonheur de l'humanité ; elles décernent côte à côte des couronnes à la liberté.

Amis de St. Hyacinthe, qui avez si noblement marché sur les brisées des jeunes libéraux de Montréal, recevez mes plus sincères félicitations. Votre club a été une conception généreuse dans son dessein et fertile dans ses résultats. Sur l'arbre vigoureux du libéralisme vous avez greffé un rameau d'or qui porte des fruits en abondance.

Sachant joindre l'utile à l'agréable votre club doit parfois parcourir des sentiers rocailleux aussi bien que des pelouses verdoyantes. Ce que vous recherchez ce sont les résultats pratiques. Aussi je comprends les motifs qui vous ont porté à me demander de faire une conférence sur les affaires financières de la Province de Québec. Ce sujet n'est pas de nature à égayer ou à amuser, mais à défaut de charme et d'éclat, il emprunte aux circonstances une actualité très appréciable.

Pour bien comprendre la position financière de la Province de Québec, il faut remonter à l'époque de l'union fédérative, suivre les phases et le développement de notre politique financière, et passant des causes aux effets arriver à des conclusions logiques.

Cette conférence étant un travail de comparaison je ne me crois pas tenu d'adhérer strictement aux règles que la rhétorique impose à une œuvre didactique. Je n'énoncerai pas de propositions, mais je procéderai méthodiquement en parlant successivement de nos revenus, des dépenses, de la dette provinciale, des déficits, des divers résultats comparatifs de la politique financière suivie par les différents trésoriers de la Province.

LES REVENUS.

Les gouvernements des diverses provinces de la confédération tirent leurs revenus de deux sources principales : l'exploitation et la vente des bois de la couronne et le subside *per capita* que fournit l'échiquier fédéral. La clause 109 de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord déclare ce qui suit:

" Tous les terres, mines, minéraux et réserves royales appartenant aux différentes provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick lors de l'union, et toutes les sommes d'argent alors dues ou payables pour ces terres, mines, minéraux et réserves royales, appartiendront aux différentes provinces d'Ontario, Québec, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick dans lesquels ils sont sis et situés ou exigibles, restant toujours soumis aux charges dont ils sont grévés, ainsi qu'à tous intérêts autres que peut y avoir la province."

L'article 118 qui établit et fixe le subside fédéral n'est pas moins explicite. Il dit :

" Les sommes suivantes seront annuellement payées par le Canada aux diverses provinces pour le maintien de leurs gouvernements et législatures :

Ontario	$80,000
Québec	70,000
Nouvelle-Ecosse	60,000
Nouveau-Brunswick	50,000
Total	$260,000

" Et chaque province aura droit à une subvention annuelle de quatre vingts centins par chaque tête de la population, constaté par le recensement de 1861, etc."

Les autres revenus qui s'élèvent annuellement à plus de $700,000 à Québec proviennent de la vente des estampilles pour l'enrégistrement et

les procédures judiciaires, du fonds des jurés et de diverses licences. Je ne m'arrêterai pas à des détails superflus. Il suffira pour comprendre la position financière de la Province de Québec de s'en tenir à nos deux principales sources de revenu et de parcourir l'échelle des recettes depuis l'organisation du gouvernement fédéral en 1867.

Le subside fédéral est un revenu fixe de $959,252.80 versé annuellement dans le trésor provincial. Voilà une somme sur laquelle nous pouvons toujours compter. En ajoutant les $55,459.32 que nous recevons, depuis plusieurs années, comme intérêt sur les fonds mis en dépôt, on porte à $1,014,712.12 la somme fournie par le gouvernement fédéral.

Le revenu des terres de la couronne n'est pas aussi stable ; il suit les fluctations du commerce et varie chaque année. Pour l'exercice financier de 1875-76 ce revenu s'est élevé à $604,378.12, et, l'année suivante (1876-77) il était de $517,463.80. Pour l'année 1877-78 l'Hon. M. Church le portait, dans son budget, à $577,317, et pour 1878-79, MM. Church et Bachand le fixaient à une somme de $557,000.

Dans les années précédentes 1873, 1874 et 1875, les terres de la couronne, les seigneuries du gouvernement et d'autres biens publics ont versé dans le trésor provincial des sommes comparativement élevées, mais on peut dire en toute sureté que le revenu des terres publiques a atteint son plus haut chiffre pour le présent et qu'en tenant compte du déboisement des forêts et des perspectives peu brillantes que nous laisse entrevoir l'exploitation des terres de la couronne, la Province ne peut espérer voir cette source de revenu grossir d'ici à longtemps. On pourrait même sans tomber dans le pessimisme voir poindre le jour où ces revenus diminueront rapidement.

Nous sommes en face de revenus annuels de plus d'un million et demi provenant du subside fédéral et des terres publiques. Ces revenus n'ont pas toujours été aussi considérables qu'aujourd'hui. En 1867-68 les bois et forêts seuls n'ont produit qu'une somme de $331,751. Mais il suffira pour le présent d'indiquer le chiffre total de nos revenus pour chaque année depuis 1867 jusqu'à 1877. Ces revenus étaient comme suit :

1868	$1,386,837.29
1869	1,676,152.08
1870	1,663,236.36
1871	1,651,287.09
1872	1,746,459.54
1873	1,999,942.57
1874	2,041,174.71
1875	2,335,151.12
1876	2,340,151.63
1877	2,433,111.65

On constate qu'en dix ans les revenus ont augmenté de plus d'un million. Mais comme il est démontré plus haut cette augmentation est arrivée à son terme. En veut-on la preuve? Lisons l'exposé budgétaire de l'Hon. M. Church, le 31 janvier 1878. Après avoir annoncé un déficit, il dit :

Nous avons réduit les dépenses que nous pouvions contrôler, et nous proposons d'ouvrir une nouvelle source de revenu. En parlant de taxation je sais que j'aborde un sujet délicat. Je ne connais rien d'aussi menaçant pour la réputation d'un financier ou d'aussi dangereux pour un gouvernement que de parler d'imposer de nouvelles charges au peuple. Je sais que l'un de nos plus grands hommes d'état anglais qui, après avoir rempli une haute position parmi les hommes d'état des colonies, est devenu l'une des lumières du parti libéral en Angleterre et a fait honneur par son habileté reconnue à l'éminente position de chancelier de l'Echiquier—je veux dire le Très-Honorable Robert Lowe—a défini la taxation "la répartition d'une misère que le financier doit rendre aussi supportable que possible;" et un autre écrivain également éminent en France, M. Turgot, a dit que c'était la science de plumer l'oie sans la faire crier. (Page 35 discours sur le budget.)

On voit que M. Church abordait avec des précautions oratoires l'épineuse question des taxes. On croirait qu'il pressentait que cette mesure serait la meule de moulin qui entrainerait son ministère au fond d'un abîme.

Les aveux de ce ministre sont une condamnation implicite de la politique suivie depuis 1867 jusqu'au 2 mars 1878. Voilà qu'en présence d'un revenu croissant depuis sept ans et qui avait presque doublé depuis dix ans, on est obligé d'avouer qu'il faut recourir à un système d'impôts pour faire face aux exigences du service public.

Ce fait nous amène inévitablement à faire un travail de comparaison entre nos recettes et nos dépenses. En toute justice pour les administrateurs et pour le public, il faut se demander si nos revenus ont été appliqués judicieusement et si nous aurions pu éviter le triste état de choses constaté par M. Church, le 31 janvier 1878, lorsqu'il annonça que le cabinet voulait imposer de nouvelles taxes.

LES DÉPENSES.

En parlant des dépenses publiques il est utile de citer l'opinion

de deux des pères de la confédération sur l'importance pour les législatures locales de ne pas s'égarer dans la voie tortueuse des déboursements excessifs. Dans le parlement de 1863 qui nous a donné la confédération siégeait un homme d'un mérite incontestable, l'Hon. Alex. T. Galt, alors ministre des finances. M. Galt inspirait le respect et commandait l'attention par la rectitude de son esprit et par un grand fonds de connaissances pratiques servies par un talent sérieux.

Cet homme remarquable traça aux législatures locales la voie à suivre. Il démontra que la sagesse et la prudence devaient être les flambeaux des cabinets provinciaux, et que le jour où des extravagances deviendraient de mode dans les gouvernements locaux serait la veille du jour où le spectre de la taxe directe se dessinerait dans ses formes les plus hideuses. Le 7 février 1865, M. Galt disait en chambre :

L'on ne manquera pas d'observer que dans le projet sous considération certaines sources du revenu local, provenant du domaine territorial, des terres, des mines, etc., sont réservées aux gouvernements locaux. Le Canada devra retirer une somme considérable de ces sources, mais il pourra peut-être arriver que certaines d'entre elles, tel que le fonds d'emprunt municipal, finiront par s'épuiser dans le cours du temps. Nous pouvons néanmoins placer une juste confiance dans le développement de nos ressources, et nous bercer de l'espoir que nous trouverons dans notre domaine territorial, dans nos mines si précieuses ainsi que dans nos terres si fertiles, des sources nouvelles de revenus qui feront plus que balancer les exigences du service public. Si cependant il arrivait que les revenus locaux fussent insuffisants, *il deviendrait alors nécessaire aux gouvernements locaux de recourir à la taxe directe ; et je n'hésite pas à déclarer que l'une des plus sages dispositions de la nouvelle constitution—et celle qui offre la garantie la plus solide que le peuple suivra de près ses propres affaires, et verra à ce que ceux auxquels il a confié ses intérêts ne se montrent pas prodigues des deniers publics, —se trouve dans le fait que les gouvernants, quant ils se verront forcés d'imposer la taxe directe, sentiront qu'ils prennent sur eux une bien grave responsabilité et que les gouvernés leur en tiendront un compte bien sévère.* (Ecoutez ! Ecoutez !) *Si les hommes au pouvoir voient qu'ils sont obligés de recourir à l'impôt direct* pour obtenir les fonds nécessaires à l'administration des affaires locales,—administration à laquelle le projet pourvoit abondamment,—*ils y regarderont deux fois avant de faire des dépenses extravagantes.* Je n'hésite nullement à affirmer que si les hommes publics de ces provinces sont suffisamment instruits pour comprendre leurs propres intérêts selon les

véritables principes de l'économie politique, ils reconnaîtront qu'il est plus avantageux de substituer l'impôt direct à quelques-uns des droits indirects imposés jusqu'ici sur l'industrie du peuple. [Ecoutez! écoutez!] Je ne crois pas cependant que cette modification serait aujourd'hui possible ; je ne pense pas non plus que le peuple de ce pays tolèrerait un gouvernement qui adopterait cette mesure, *excepté dans le cas où il y serait contraint par une absolue nécessité*, comme celle, par exemple, de recourir à des moyens extraordinaires pour obvier aux dangers dont la paix, le bonheur et la prospérité du pays pourraient être menacés, et qui, en un mot, seraient le fait de quelques-unes de ces puissantes causes de bouleversement qui sont le prélude ordinaire des grands changements financiers. [Ecoutez! Ecoutez!] Pour les quatre dernières années, la moyenne du revenu local du Haut-Canada a été de $739,000; celui du Bas-Canada de $557,239. Les deux réunis s'élèvent à près de $1,300,000, indépendamment des 80 cts. par tête que l'on prendra de la caisse générale pour faire face aux dépenses des gouvernements locaux. Dans ces dépenses ne seront pas compris les frais de l'administration de la justice, le budget de l'enseignement, ni la subvention des sociétés littéraires et scientifiques, des hôpitaux et des institution de charité, ni non plus les autres dépenses qui peuvent être regardées comme du ressort du gouvernement général. La totalité des dépenses pendant les quatre dernières années—celles du gouvernement local et de la législation exceptées—s'est élevée en moyenne a $997,000 par année, pour le Bas-Canada, et à $1,024,622 pour le Haut. A ces sommes, nous avons à ajouter celles qu'il faudra pour subvenir aux dépenses du gouvernement civil du pays et de la législation pour les fins locales. Il se peut qu'il soit difficile de faire une estimation exacte des sommes requises à cette fin, mais quand la chambre verra, d'après les états de la dépense durant les quatre dernières années, que le revenu de toute la Province du Canada permettra de disposer d'au moins $1,043,015, *il faudra admettre, je pense, qu'il y aura eu gaspillage si celles portées au compte des affaires d'administration locale du Haut et du Bas-Canada excèdent ce montant, et à un tel état de choses le peuple saura trouver un prompt remède.*

.....

Il a été pourvu à l'octroi d'une subvention de 80 centins par tête, en prenant pour base le chiffre de la population donné par le recensement de 1861. Il va sans dire que si elle eût eu pour base le chiffre de la population actuelle, la somme qui la représenterait aurait été beaucoup moins considérable. Il est en outre à observer que cette disposition ne stipule

aucune augmentation future du chiffre de cette somme. *Cette subvention étant établie en permanence, il est à espérer que les gouvernements locaux verront l'importance ou plutôt la nécessité d'exercer un contrôle vigilant et sévère sur les dépenses de leurs provinces.* Nous obtiendrons ainsi les plus fortes garanties qui puissent nous être offertes contre ces influences qui, dans une législature comme celle que le pays possède maintenant, sont souvent mises en jeu dans le but de grossir les dépenses. Ces influences ne pourront réagir contre les législatures locales ; elles rencontreront une telle résistance dans le seul fait de l'impossibilité ou seront les gouvernements locaux de s'y soumettre. *qu'il en résultera une très grande économie dans les dépenses générales de tout le pays.*

.....

D'une part, nous serons affranchis de ce vain apparat des petites cours qui nous est imposé par le système qui regit chacune de ces provinces, et qui n'est au fond qu'un simulacre de la pompe royale ; la législation de notre gouvernement général sera restreinte à ces grandes questions dignes de l'attention des premiers hommes du pays ; nous ne verrons plus se perdre notre temps à la discussion du mérite de quelques petites mesures locales, et nous pouvons raisonnablement espérer que les dépenses de la législature générale seront ainsi beaucoup moindres que celles même de notre législature actuelle ;—tandis que de l'autre, *les législatures locales,*—qui n'auront à s'occuper que de questions municipales plutôt que d'affaires d'un intérêt général—*pourront disposer de ces mesures de second ordre de manière à mieux satisfaire le peuple et à beaucoup moins de frais qu'à présent.*—[Débats sur la Confédération, p. 67.]

Un autre homme politique, dont le parti dominant à Québec pendant les onze premières années de la confédération, devra accepter l'opinion sans arrière-pensée c'est l'Hon. M. Langevin. Comme M. Galt M. Langevin était d'opinion que les législatures provinciales pourraient faire face à leurs dépenses annuelles, mais comme M. Galt il disait : gare aux extravagances. Dans un long discours, en chambre, le 21 février 1865, M. Langevin disait :

Mais l'hon. membre sait que le peuple n'aime pas la taxe directe, et qu'il ne voudrait pas l'accepter comme système au lieu de la taxe indirecte ; c'est pourquoi il a cherché à effrayer la population du Bas-Canada. Pour nous, n'oublions pas que le produit des revenus locaux du Bas-Canada sera employé à défrayer les dépenses locales. L'hon.

ministre des finances a dit que dans le Bas-Canada ce revenu local serait de $557,000, outre les quatre chelins par tête de sa population que lui paiera tous les ans, par paiements semestriels et d'avance, le gouvernement fédéral. Ce subside s'élèvera donc à $888,000, ce qui fera un total de $1,446,000 pour les besoins locaux du Bas-Canada.

.....

Le Bas-Canada aura un revenu de près de $1,500,000, et le surplus de son revenu sur ses dépenses, d'après les calculs du ministre des finances, sera de $209,000.

.....

Les chiffres que j'ai donnés sont très importants, parce qu'ils montrent que le Bas-Canada aura un revenu réel, sous la nouvelle constitution,—un revenu qui n'est pas calculé sur l'augmentation probable et les progrès futurs du pays, mais sur le revenu actuel—de près de $1,500,000 pour faire face aux dépenses locales. Et, cependant, en face de ces chiffres, qui sont basés sur les faits les plus évidents, les hons. membres viennent parler de la taxe directe ! Ils veulent seulement effrayer le pays ; mais celui-ci comprendra que cette taxe directe ne peut pas arriver avec le surplus de revenu que nous aurons. *Elle arrivera si le Bas-Canada fait des extravagances et dépense plus que ses moyens, mais pas autrement. Le Bas-Canada aura un revenu suffisant pour faire face à toutes ses dépenses, pourvu qu'il ne fasse pas comme celui qui, ayant £400 de revenu, dépenserait £1,000 par année.* Les dépenses totales du Bas-Canada pour tous les objets, moins les frais de législation et le paiement de l'intérêt sur la dette locale, seront de $997,000, en calculant la dépense sur la base d'aujourd'hui. Mais l'on comprend que le Bas-Canada réduira ses dépenses,—comme par exemple celles qui se rattachent au département des terres de la couronne,—et qu'il fera des économies afin de pourvoir plus tard aux dépenses de travaux locaux, sans avoir à différer d'autres dépenses urgentes.

.....

Je dis de plus que l'intérêt de la portion de la dette publique qui nous sera assignée sera d'environ $90,000 et que toutes nos dépenses annuelles s'élèveront à $1,237,000,—ce qui nous laissera un surplus de revenu de $209,000. *J'espère que le Bas-Canada sera assez prudent pour mettre une bonne partie de ces $209,000 de côté, afin de pouvoir s'en servir plus tard pour effectuer des améliorations et des travaux locaux sans avoir à toucher à son revenu annuel.*—(Débats sur la confédération, page 384.)

Nos gouvernants ont-ils suivi scrupuleusemennt les conseils de MM. Galt et Langevin ? Il est permis d'en douter puisque, l'année dernière, après avoir réalisé une revenu dépassant de plus d'un million

le montant fixé par M. Langevin comme l'extrême limite de nos dépenses, nous avons vu le glaive de la taxe suspendu au-dessus de nos têtes.

Voyons le montant des dépenses de chaque année depuis 1867 :

1868	$1,183,238.44
1869	1,325,238.67
1870	1,584,145.05
1871	1,641,479.04
1872	1,738,883.48
1873	1,731,838.01
1874	1,963,685.69
1875	2,364,360.39
1876	2,355,050.00
1877	2,514,147.30

On voit que dès 1870 ou 3 ans seulement après l'inauguration du gouvernement fédéral, nous avions dépassé la limite tracée par M. Langevin. Il n'est pas étonnant qu'à la fin des sept années qui ont suivi, nous soyons arrivés à des dépenses annuelles de plus de $2,500,000.

Pour expliquer ce résultat désastreux il suffit de remonter à quelques-uns des détails de la politique d'extravagance que nous avons suivie depuis 1867. Le mal était général ; il gangrenait tous les départements du service public. On augmentait fortement les dépenses et on créait des sinécures et des charges inutiles. Les chiffres suivants sont assez éloquents :

DEPENSES POUR LA LEGISLATION.

	Cons. Législatif.	Autres dép.	Total.
1868	$22,364.89	$ 86,779.17	$109,144.06
1869	31,998.11	102,118.78	134,116.89
1870	33,861.40	112,476.39	146,337.79
1871	31,600.00	97,321.93	128,921.93
1872	32,200.00	123,771.69	155,971.69
1873	39,700.00	123,891.10	163,591.10
1874	40,000.00	133,292.98	173,292.98
1875	42,507.00	144,161.41	186,668.41
1876	44,107.00	156,313.91	200,420.91
1877	41,507.00	126,462.21	167,969.21
Total	359,845.40	1,207,289.57	1,566,134.97

GOUVERNEMENT CIVIL. SALAIRES ET DEPENSES CONTINGENTES.

	Salaires.	Dépenses conting.	Total : salaires et dép. contingentes.
1868	$ 85,079.66	$19,016.79	$104,096.45
1869	98,163.39	26,175.45	124,338.84
1870	100,782.54	27,875.64	128,658.18
1871	102,085.00	26,588.25	128,673.25
1872	102,560.70	29,894.50	132,455.20
1873	102,736.21	32,370.53	135,106.74
1874	112,551.91	34,214.50	146,766.41
1875	112,216.91	31,500.00	143,716.91
1876	117,165.86	36,202.00	153,367.86
1877	125,123.91	40,150.00	165,273.91
Total	1,058,466.09	303,987.66	1,362,453.75

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE. —DÉPENSES POUR LES MAGISTRATS DE DISTRICTS INDIQUÉES SÉPARÉMENT.

	Magistrats de Districts.		Total.
	$ cts.	$ cts	$ cts.
1868		274,691 60	274,691 60
1869		287,313 76	287,313 76
1870		269,505 75	269,505 75
1871	4,294 80	266,917 33	271,212 13
1872	8,206 87	284,762 02	292,968 89
1873	12,886 34	298,997 73	311,884 07
1874	28,528 41	336,026 88	364,555 29
1875	31,697 18	332,954 11	364,652 29
1876	32,159 22	367,595 54	399,754 76
1877	31,586 45	373,141 56	404,728 01
Total	149,360 27	3,091,906 28	3,241,266 55

POLICE PROVINCIALE ORGANISÉE DEPUIS 1869 EN VERTU DE LA 33ÈME. VICT., CHAP., 24, ET REMBOURSEMENTS PAR LES MUNICIPALITÉS POUR CETTE POLICE.

	$ cts.
1870	2,901 46
1871	35,028 83
1872	37,398 60

1873	39,401 29
1874	53,810 45
1875	53,986 47
1876	58,151 92
1877	51,644 73
Total	$332,323 75
Remboursements par les municipalités	160,789 99
	$171,533 76

Remboursements par les municipalités :——

	$ cts.
Année fiscale finissant le 30 Juin 1873	69,072 27
" " " 30 Juin 1874	18,066 90
" " " 30 Juin 1876	26,700 25
" " " 30 Juin 1877	46,950 57
Total	$160,789 99

INSPECTION DES PRISONS ET DES HÔPITAUX.

	$ cts.
1868	50 55
1869	2,692 89
1870	3,763 42
1871	3,317 26
1872	3,376 67
1873	3,298 68
1874	3.631 72
1875	3,471 60
1876	3,619 77
1877	3,887 60
Total	$31,110 16

INSPECTION DES BUREAUX PUBLICS DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DE CE DÉPARTEMENT EN 1874.

	Salaires.	Dépenses.	Total.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.
1874	585 56	131 58	717 14
1875	452 71	74 86	527 57
1876	348 40	280 00	628 40
1877	2.330 43	1,000 53	3,330 96
Total	3,717 10	1,486 97	5,204 07

Commission payée aux distributeurs d'estampilles à Montréal et à Québec.

Montréal.

Année fiscale	Estampilles judiciaires.	Estampilles d'enrégistrement.	Estampilles d'assurance	Total.	Distributeurs d'estampilles.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	
1867-68	2,582 32	22 75	.....	2,605 07	Dumas & Phelan
1868-69	2,961 75	62 37	.....	3,024 12	do
1869-70	869 50	23 00	.....	3,091 02	do
"	2,150 52	48 00			Phelan & Bleakley
1870-71	2,858 00	75 00	.....	2,933 00	do
1871-72	1,399 00	49 55	.....	3,279 05	do
"	1,782 25	48 25			Bleakley & Coutlée
1872-73	3,331 50	98 00	.....	3,429 50	do
1873-74	3,948 75	122 75	.....	4,071 50	do
1874-75	4,755 50	150 25	.....	4,905 75	do
1875-76	6,297 00	128 25	143 91	6,569 16	do
1876-77	6,779 90	143 25	767 27	7,690 42	Bleakley, Coutlée & Ryan.
Total	39,715 99	971 42	911 18	41,598 59	

Québec.

Année fiscale	Estampilles judiciaires.	Estampilles d'enrégistrement.	Estampilles d'assurance	Total	Distributeurs d'estampilles.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts	
1867-68	1,440 22	20 00	.....	1,460 22	Burroughs & McKay
1868-69	1,380 20	41 86	.....	1,422 06	do
1869-70	1,353 05	45 87	.....	1,398 92	do
1870-71	1,439 40	42 76	.....	1,482 16	do
1871-72	1,073 35	27 99	.....	1,448 80	do
"	334 77	12 69			P. Mackay
1872-73	1,279 35	48 24	.....	1,327 59	do
1873-74	1,406 55	46 97	.....	1,453 52	do
1874-75	1,582 50	54 37	.....	1,636 87	do
1875-76	1,755 47	58 97	28 71	1,843 15	do
1876-77	2,034 19	76 07	118 76	2,229 02	do
"	..-.....	..-..	90 00	90 00	Miller et fils.
Total	15,079 05	475 79	236 47	15,792 31	

Salaires des inspecteurs des Ecoles.

	$ cts.
1868.....	19,510 49
1869.....	14,725 54
1870.....	18,987 50

1871	19,061 38
1872	19,808 33
1873	23,151 75
1874	21,169 07
1875	24,691 68
1876	24,985 95
1877	25,195 79
Total	211,287 48

DEPENSES DES ECOLES DE REFORME ET D'INDUSTRIE ET DES ASILES D'ALIENES.

	Ecoles de réforme et d'industrie.	Asiles d'alié..és
	$ cts.	$ cts.
1868		97,946 53
1869		116,595 67
1870	1,625 31	119,356 85
1871	6,765 09	125,458 00
1872	8,889 06	125,412 16
1873	9,315 02	138,874 83
1874	9,802 69	163,112 16
1875	9,912 99	164,916 28
1876	10,490 93	159,184 00
1877	13,020 48	182,287 68
	69,821 57	1,393,144 91

DEPENSES DES PRISONS DE REFORME.

	St. Vincent de Paul.	Montréal.	Sherbrooke.	Total.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts
1868	26.964 40			26 964 40
1869	24,168 75			24,168 75
1870	28,957 78			28,957 78
1871	24.299 75			24 299 75
1872	26,839 68			26,839 68
1873	25,010 33	11,846 00	1.143 67	38,000 00
1874		33,773 46	4,226 54	38,000 00
1875		37,497 28	4.714 14	42,211 42
1876		37,557 07	4,019 86	41,576 93
1877		40,659 92	5,053 15	45,713 07
Total	156,240 69	161,335 73	19,157 36	336,731 78

Recettes.

1868	$3,500 96	
1869	1,359 46	
1870	1,788 01	
1871	3,996 66	
1872	4,078 73	
1873	1,417 97	
		16,141 79
		140,098 90

Assez de ces détails. Pour les résumer il suffit de dire que pour la première période décennale de la confédération les revenus n'ont pas doublé et n'ont augmenté que dans la proportion de 75 p. 100 tandis que les dépenses ont plus que doublé ; on constate qu'elles ont augmenté de 109 p. 100 si l'on touche les deux bouts de l'échelle.

Il est étonnant que les divers cabinets qui ont successivement tenu les rênes du pouvoir jusqu'au 2 Mars 1878 aient tous suivi aveuglément la voie de l'extravagance. Quand tous vont vers l'aveuglément nul ne semble y aller, a dit Pascal. On serait tenté de croire que nos nautonniers politiques étaient plongés dans une profonde léthargie, et qu'ils laissaient la barque de l'état voguer entre des récifs.

Où cet état de choses devait-il nous conduire ?

A l'accumulation d'une dette provinciale !

A des déboursements considérables pour l'intérêt de cette dette !

A des déficits annuels !

LA DETTE PROVINCIALE.

A l'époque où le Haut et le Bas-Canada furent unis par le lien fédéral ces deux provinces avaient à déterminer la part afférente à chacune d'elles dans la dette contractée sous l'union de 1840. En 1873, le parlement fédéral mit cette dette à la charge du gouvernement d'Ottawa et libéra les provinces d'Ontario et de Québec de toute obligation découlant de l'union législative.

Pendant les premières années de la confédération nous avions accumulé des excédants. Le 1er juillet 1874, la Province de Québec ne devait absolument rien, et elle avait en caisse une somme de $948,-001.43.

Qu'est devenu ce capital ?

Non seulement il a disparu dans l'espace de quatre années, mais on a créé une dette publique de plus de 8 millions de piastres qui, de l'aveu de M. Church, dépassera bientôt treize millions. Pour doter la province de certains travaux publics il a fallu recourir à des emprunts onéreux sur le marché monétaire de Londres. Nouvelle preuve de l'aveuglément est de l'imprévoyance de nos gouvernants : au lieu de diminuer les dépenses courantes en 1874 afin de payer l'intérêt annuel de la dette que l'on commençait à contracter, cette année-là, le cabinet de Boucherville augmenta ces dépenses de plus de $400,000 en 1875, de près de $400,000 en 1876, et de $550,461.61 en 1877.

Voyons ce que l'on pensait en Angleterre de nos emprunts et du crédit de la Province de Québec sous l'ancien régime.

L'un des principaux journaux de Londres, *The man of the World*, disait :

" Si le nouveau ministère obtient la majorité aux polls, il y a espoir qu'il pourra sauver la Province de Québec de la banqueroute ; mais s'il est battu ou défait ; si la clique corrompue et incapable qui vient d'être renversée est renvoyée au pouvoir par le scrutin, alors, nous dirons aux capitalistes anglais : " débarrassez-vous de tous les *bons* ou débentures de cette province, qu'ils soient émis par son gouvernement ou ses municipalités ; vendez-les pour ce que vous trouverez et ne souscrivez plus à aucun nouvel emprunt fait par elle, quelque soit l'influence séductrice que pourraient exercer MM. Morton, Rose et Cie., et la banque de Québec.

" Le gouvernement de Québec a emprunté en Angleterre £1,660,000. Quand il a fait son dernier emprunt de £860,000, dans l'automne de 1876, le *Times* de Londres a appelé l'attention du peuple anglais sur le protêt solennel de M. Joly, alors chef de l'opposition parlementaire, protêt contre la manière désastreuse dont le gouvernement conduisait les affaires du pays, protêt prédisant la banqueroute. Le *Times* conseillait alors aux capitalistes de ne pas souscrire au dernier emprunt et des efforts furent faits à la Bourse dans le même sens pour la raison que le prospectus des agents du gouvernement de Québec ne contenait pas la vérité, et que l'on voulait obtenir de l'argent destiné à une autre fin que celle mentionnée dans le prospectus ; or, cela était vrai, et le gouvernement DeBoucherville a voulu ainsi changer la destination de son dernier emprunt par une législation *ex post facto* ou une loi ayant un effet rétroactif, annulant des obli-

gations antérieures contractées de bonne foi avec les municipalités."

Un autre journal de Londres disait :

" Ainsi le gouvernement de Québec a dû résigner. Le gouverneur n'a pas voulu signer l'ARRET DE MORT de son pays.

" Comme nous l'avons dit, ils(les ministres conservateurs) conduisaient le pays à la banqueroute. Ils empruntaient à la Banque de Montréal de l'argent à un taux égal à 8 pour cent et ils déposaient des bons jusqu'à un montant nominal égal à trois fois celui de l'emprunt ; en fait ils ont été obligés de donner toutes leurs garanties disponibles qu'ils avaient au monde pour obtenir une somme de £100,000. La banque refusa de leur prêter l'argent à moins que le gouvernement ne lui passât tous lesbons que le trésor est autorisé à émettre, la banque sachant bien que si quelques-uns des ministres avaient quelques bons à manipuler ils essaieraient de les passer pour boire au buffet du *St. Lawrence Hall.* Quelque temps avant l'émission de l'emprunt de £800,000 sur le marché de Londres, quelques personnes parmi lesquelles se trouvait le trésorier de la province de Québec, allèrent diner à Richmond. Nous sommes informé qu'il offrit un des bons comme paiement du dîner ainsi qu'à la barrière, et que dans les deux cas on refusa respectueusement d'accepter."

Ce langage tout hyperbolique qu'il soit nous donne une juste idée de ce que l'on pensait, en Angleterre, de notre crédit sous l'administration de Boucherville.

Le passif de la Province, le 1er juin 1878, était comme suit :

Emprunt du 1er mai 1874,portant intérêt à 5 p.c. £800,000 sterling		$3,893,333.33
Emprunt du 1er mai 1876,portant intérêt à 5. p.c. £860,000 sterling....		4,185,333.33
		8,078,666 66
Emprunt à la Banque de Montréal,du 13 décembre 1877, portant intérêt à 7 par cent.....	$500,000.00	
Emprunt à la Banque de Montréal,du 3 avril 1878, portant intérêt à 6 par cent.....	300,000.00	800,000.00
Estim. du mont. requis pour compléter le chemin de fer de Québec,Montréal,Ottawa etOccidental		2,680,876.19
Balance des subsides accordés aux chemins de fer par actes de la législature, non payée.....		1,716,010.96
		$13,275,553.81

Le 1er juin 1878 nous avions emprunté $8,878,666.66 ou près de neuf millions de piastres, et ce montant était loin d'éteindre toutes les obligations contractées par le cabinet de Boucherville. On voit par le tableau qui précède qu'il faudra dépasser treize millions pour compléter nos chemins de fer et remplir les promesses que la Province a faites à plusieurs compagnies.

Les intérêts sur cette dette, les charges pour son administration et pour le fonds d'amortissement se sont élevés aux sommes suivantes :

1874-75	$154,666 66
1875 76	254,461 11
1876 77	407,176 01
1877-78 (1er. mai)	482,661 92
	1,298,975 70

Si on retranche les charges pour l'administration de la dette et le fonds d'amortissement on constate que nous avons déboursé $1,223,226.45 pour les intérêts seulement.

Voilà un million et un quart qui serait dans le trésor provincial si le cabinet de Boucherville n'eût pas contracté la dette qui pèse sur Province.

Le premier résultat de l'entrée de l'Hon. M. Bachand au ministère des finances fut la réduction du taux de l'intérêt de la dette publique. Dans son exposé budgétaire M. Bachand disait :

Je saisis cette occasion pour donner à l'honorable député de Pontiac l'information qu'il désire obtenir sur cet emprunt. Le seul changement fait dans les conditions de l'opération est le taux de l'intérêt ; c'est-à-dire que le taux a été réduit de 7 à 6 p. 100. On remarquera que je ne parle que pour l'avenir de l'intérêt à 6 p. 100 sur le premier demi million aussi bien que sur le second parce que je ne veux pas que la province paie un intérêt de 7 p. 100. Comme tous l'admettent il est préjudiciable au crédit de la province de payer un intérêt aussi élevé et de plus je doute que nous ayons le droit de payer un taux plus élevé que 6 p. 100.

On voit que le changement de régime faisait renaître la confiance. M. Bachand avait à remplir les obligations contractées par son prédé-

cesseur, et d'une situation difficile, il s'est tiré le mieux possible. Ne pouvant pas répudier ou éteindre la dette publique il a cherché à la rendre moins onéreuse en faisant réduire le taux de l'intérêt.

Comparons maintenant la conduite de M. Church avec celle de M. Bachand.

En septembre 1877, M. Church fait un emprunt temporaire de $500,000 de la Banque de Montréal avec promesse d'une autre somme de $500,000 si elle était demandée. La banque offrit le montant au taux de 6 p 100. M. Church négligea de conclure des arrangements, et, en novembre suivant, le taux de l'intérêt s'éleva à 5 p 100 en Angleterre et à 6½ et 7 p 100 sur les demandes d'emprunt. Cette hausse se fit sentir ici ; elle eut son effet sur le marché canadien, et M. Church fut obligé de payer 7 p. 100.

On voit que la négligence et l'hésitation de M. Church nous ont fait perdre 1 p. 100 ou une somme de $5,000 par année—ce qui représente un capital de $100,000. L'Hon. M. Starnes a prétendu qu'il aupu emprunter un million au taux de 6½ p. 100.

La dette publique qui pèse sur la Province est le couronnement de la mauvaise administration financière sous laquelle a gémi la Province depuis 1867. Cette dette a causé des déficits dont le dernier a pris des proportions alarmantes. En parlant de ces déficits je toucherai incidemment le sujet de l'intérêt de la dette publique.

Ontario vs. Québec.

Comme mon travail consiste plutôt à démontrer qu'à critiquer je dois m'en tenir principalement à la comparaison et à l'analyse, et vous me permettrez ici de dire que la Province d'Ontario est dans une condition bien différente de la nôtre. Au lieu de payer un demi million par année pour l'intérêt d'une dette publique, Ontario a en caisse cinq millions. On lui paie des intérêts sur ses économies de onze années et on grossit son revenu.

Cependant la province-sœur est plus populeuse que la nôtre. Pourquoi cette différence dans les résultats financiers ? La raison est facile à saisir. Ontario a fait le contraire de ce que nous avons fait. Dès 1867 cette province commençait à pratiquer l'économie ; elle se dispensait d'une chambre haute ; elle simplifiait les rouages de son

administration ; elle confiait la direction de ses affaires à cinq ministre seulement. Par cette sage conduite Ontario a pu faire face aux dépenses publiques, entreprendre de grands travaux et accumuler un capital de cinq millions. Un seul fait établira un contraste frappant entre la conduite d'Ontario et celle de Québec. L'année dernière, la Province d'Ontario n'a dépensé que $2,197,701.34.

La Province de Québec, qui est endettée de plus de onze millions avec la perspective de voir ce chiffre porté bientôt à 13 millions, a dépensé, dans le même espace de temps, $2,514,147.30 à part les montants absorbés par la construction des chemins de fer.

Différence en faveur d'Ontario : $316,645.96 !

Il est bien certain que si Ontario avait suivi l'exemple des cabinets de Québec jusqu'au 2 mars 1878, elle ne serait pas riche aujourd'hui. Si la province-sœur avait dépensé annuellement $40,000 pour un Conseil Législatif, $50,000 pour une police provinciale, $25,000 pour une commission de chemins de fer, $30,000 pour des magistrats stipendiaires, elle serait pauvre et endettée comme la Province de Québec.

Il ne faut pas oublier que le gouvernement d'Ontario a toujours été depuis 1867 sous le contrôle d'amis du peuple comme l'Hon. J. S. McDonald, l'Hon. M. Blake, l'Hon. M. Mowat.

LES DÉFICITS.

Avec les emprunts commence l'ère des déficits. En 1875—première année où nous avons commencé à payer l'intérêt sur les emprunts contractés en 1874--nous nous trouvons en face d'un déficit de $29,209.27. Cette année-là, nous avons déboursé pour l'intérêt de la dette provinciale $123,912.04. De sorte que si la dette publique due entièrement à l'imprévoyance et à l'aveuglément de nos gouvernants, eût été évitée par une politique sage et éclairée comme celle suivie à Ontario, nous aurions eu un excédant de $94,702.77—différence entre le montant du déficit et celui payé pour l'intérêt de la dette.

On peut dire la même chose des années qui ont suivi jusqu'à 1877-78 où le déficit dépassa le montant de l'intérêt de la dette publique.

En 1876, déficit de $14,898.37 ; intérêt $212,886.12.--Différence $197,987.75.

En 1877, déficit de $81,035.65 ; intérêt $403,766.37.—Différence $322,730.72.

Ce déficit de $81,035.65 est loin d'indiquer l'état exact de nos finances. A la page 6 des comptes publics de 1877, on trouve dans la colonne des recettes une somme de $235,601.07 provenant de l'intérêt des fonds destinés aux chemins de fer. Ce capital est maintenant dépensé, et ce n'est que par hasard que le gouvernement a pu, cette année-là, le déposer à intérêt. Sans ce revenu accidentel nous aurions eu à constater un déficit de plus de $300,000. La chose est encore plus évidente lorsqu'en ouvrant la feuille de balance des onze premiers mois de l'année fiscale 1877-78, on constate que pour cet espace de temps l'intérêt de nos dépôts n'a produit qu'une somme de $41,328.61.

La comparaison entre les déficits et l'intérêt de la dette publique indique qu'à la fin des onze premiers mois de l'année fiscale 1877-78 le déficit absorbait plus que l'intérêt. On avait porté l'extravagance dans les dépenses ordinaires du service civil à un dégré tellement élevé que, même sans le paiement des charges imposées pour la dette publique, nous aurions eu à faire face à un déficit. Montant du déficit $763,273.59 ; montant de l'intérêt le 31 mai 1878 $482,661.92. Différence $280,611.67.

Nous voilà au déficit de 1877-78. M. Bachand en démontre les causes dans son exposé financier du 18 juin 1878. Après avoir constaté l'augmentation des dépenses depuis plusieurs années, M. Bachand parle comme suit de l'année alors courante :

Avec toutes ces dépenses au-dessus des appropriations pour l'année il a été nécessaire de payer l'intérêt sur la dette publique qui devenait dû au commencement de mai et s'élevait à plus de $200.000. En sorte que, le 31 mai dernier, nous avions un déficit de $763,273.59. Mais que personne ne pense que ce déficit a été augmenté par les dépenses d'élection et celles de la session actuelle dont l'ancien gouvernement est seul responsable, car il n'y avait que $7,617.17 à payer du 8 mars dernier au 31 mai pour le compte des élections. C'est de plus l'état exact des recettes et dépenses pour les onze mois terminés le 31 mai dernier d'après l'état No. 28. Cet état constate que la dépense totale a été de $2,515,647.56, et les recettes de $1,752,-400.97, laissant un déficit de $763,273.59.

J'ose espérer cependant que ce déficit sans précédent dans notre histoire parlementaire depuis la confédération sera diminué d'ici au premier

juillet prochain. J'ai fait faire une évaluation des recettes probables pour le mois courant et une évaluation de la dépense probable pour le même mois afin de juger approximativement la position de toute l'année. Ces recettes s'élèveront à environ $305,000 si nous pouvons réaliser les $190,000 qui sont mentionnées comme étant recouvrables pour les redevances sur les bois et forêts.

Je dois dire que j'ai peu d'espoir que toute cette somme puisse être réalisée, mais en supposant qu'elle le soit et en mettant cette recette comme la dépense de ce mois qui sera d'environ $150,000 y compris la dépense de la session si elle ne dure pas plus de 25 jours et les dépenses des élections qui seront en grande partie payées pendant ce mois, nous aurons sur les opérations de ce mois un surplus de $155,000. En sorte que le déficit du 31 mai dernier ne sera, à la fin de l'année, que de $608,273.59, c'est-à-dire de $286,305.16 de plus que le déficit prédit par l'hon. député de Pontiac.

Voilà la position financière de la Province le 31 mai dernier.

Le nouveau trésorier M. Bachand, avait à remédier à un état de choses des plus déplorables. Pour arriver au but il suit une route tout à fait opposée à celle choisie par M. Church. C'est par l'économie et le retranchement qu'il rétablira l'équilibre entre les recettes et les dépenses, et il évitera surtout l'écueil sur lequel est venu échouer son prédécesseur : l'imposition de nouvelles taxes.

Les Economies.

M. Bachand accepte comme exacts les estimés des recettes de 1878-79 préparés par M. Church. Quant aux dépenses il propose plusieurs réductions importantes que l'on constate en comparant les deux budgets de MM. Church et Bachand.

	Estimés de M. Church.	Estimés de M. Bachand.	Réduct.
Dépenses du Conseil Législatif	44,150	36,000	8,150
Dépenses de l'Assemblée Législative.....	109,906		
Estimés supplémentaires.....	17,700		
	127,606	95,406	32,200
Librairie.....	3,000	1,500	1,500
Dépenses contingentes comprenant les clercs sessionnels.....	800	400	400

Départements publics. Salaires et contingents	172,945	157,945	15,000
Administration de la justice, y compris les magistrats de district	409,790	359,790	50,000
Dépenses de la police	38.555	14.555	24,000
Dépôt de livres, cartes, etc., etc	5,000	2,500	2,500
Immigration	15,000	10,000	5,000
Chemins de colonisation	48,000	38,000	10,000
Inspections	4,000	00,000	4,000
Batisses du parlement : toit neuf	1,500	00,000	1,500
Pont sur la rivière Ottawa	1,000	0,000	1,000
Transport du Palais de Crystal, estimés supplementaires	15,000	3,000	12,000
Réparations aux cours	12,800	10,000	2,800
Cour et prison de Bonaventure, réparations (*revoté*)	1,000	00,000	1,000
Dépenses diverses	15,000	10,000	5,000
Arpentages	15,000	10,000	5,000
Dépenses générales	58,880	50,000	8,880
Estampilles, Licences	8,000	5,000	3,000
Départements publics	141.200	75,000	66,200
Cadastrage	60,000	40,000	20,000
		Réduction....	$279,130
		Taxes nouv...	175,000
		Econo. relle.	$454.130

M. Bachand exprimait l'espoir que cette politique serait couronnée par un excédant de $17,495 à la fin de l'année fiscale 1878-79.

Nous voilà avec la perspective d'un excédant et surtout avec la certitude d'échapper au joug de la taxe. Grâce à l'activité et à l'énergie déployée par l'Hon. M. Joly le chemin de fer Q. M. O. O. est en pleine opération, et nous pouvons compter sur une nouvelle source abondante de revenu pour la présente année fiscale.

Il est à propos après avoir comparé, comme nous venons de le faire, la politique financière de M. Bacnand avec celle de M. Church, de constater le montant des économies que nous aurions pu réaliser depuis plusieurs années. La conclusion est facile pour les hommes animés de sentiments patriotiques. On découvre chez les anciens ministres la plus déplorable persistance à suivre la voie de la ruine et de la banqueroute.

J'ai préparé un court tableau des sommes dépensées inutilement

depuis 1872 dans divers départements. Afin d'agir avec la plus grande loyauté possible à l'égard des hommes qui ont administré les affaires publiques jusqu'au 2 mars 1878, je n'ai pas voulu remonter dans mes calculs jusqu'à l'inauguration du gouvernement fédéral en 1867. Je comprends qu'à l'origine du nouveau système d'administration il était difficile d'asseoir les dépenses sur une base stable. Ainsi je laisse franc jeu aux administrateurs pendant les cinq premières années de la confédération bien qu'il y ait eu augmentation des dépenses dans cet espace de temps.

Augmentation des dépenses sur le chiffre de 1872 *dans les divers départements*

Conseil Législatif.....	1873.....	$ 7,500
	1874.....	7,800
	1875.....	10,307
	1876.....	11,907
	1877.....	9,307
	1878 (31 mai).....	10,800
		$57,621

Total des dépenses depuis 1867, $402,845.40.

Gouvernement civil.....	1873.....	2,651
	1874.....	14,311
	1875.....	11,261
	1876.....	20,912
	1877.....	32,818
	1878 (31 mai).....	29,721
		$111,674
Législation (Cons. Lég. excepté)	1873....	$ 119
	1874.....	9,521
	1875.....	20,389
	1876.....	32,542
	1877.....	2,690
	1878 (31 mai).....	11,989
		$77,250
Administration de la Justice.	1873.....	$14,235
[*Mag. de District non-compris.*]	1874.....	51,264
	1875.....	48,192
	1876.....	82,833
	1877.....	88.379
	1878 (31 mai).....	86,110
		$371,013

TOTAUX :—

Conseil Législatif	$57,621
Gouvernement civil	111,674
Législation	77,250
Administration de la Justice	371,013
Grand total	$617,558

Si de ce chiffre $617,558 on retranche les $57,621 payées pour le Conseil Législatif, le total n'est que de $559,937. Mais on ne peut logiquement faire cette déduction que pour additionner les montants dépensés pour le maintien d'institutions inutiles au nombre desquelles se trouve le Conseil Législatif.

Les départements ou les institutions dont le service public aurait pu se dispenser ont coûté depuis leur fondation une somme de $1,045,-025.91 divisée comme suit :

Conseil Législatif [depuis 1867]	$402,845
Police provinciale	171,533
Magistrats de districts	149,360
Inspecteurs des Ecoles	211,287
Commission des chemins de fer 1876	15,000
" " 1877	25,000
" " 1878	70,000
	$1,045,025
Plus le grand total ci-dessus	559,937
	$1,604,962

On voit que l'excédant des dépenses de plusieurs départements sur le chiffre de 1872 ajouté aux déboursements pour des institutions inutiles forme la somme de $1,604,962.

Voilà plus d'un million et demi dépensé frivolement.

Si à cette somme on ajoute $1,298,975 déboursées pour l'intérêt et les frais d'administration d'une dette publique que nous aurions pu éviter en pratiquant l'économie, on arrive au résultat suivant :

Dépenses	$1,604,962
Intérêt	1,298,975
	2,903,937

CONCLUSION.

De cet examen rapide des finances provinciales il n'y a qu'une conclusion à tirer. Les faits démontrent à l'évidence que les affaires de la Province de Québec ont été administrées avec imprévoyance.

En 1867, la Province de Québec avait, outre son revenu fixe, de riantes perspectives. Son domaine territorial lui promettait d'abondantes ressources pour de longues années à venir. Ces espérances n'étaient pas vaines puisque les recettes augmentèrent chaque année. Mais nos gouvernants firent la folie d'escompter l'avenir. Au lieu d'amasser des millions en limitant les dépenses au strict nécessaire, ils augmentèrent les déboursements dans une proportion plus élevée que celle des revenus annuels.

Les conséquences de cette politique nous les avons sous les yeux. Un jour, il y eut débordement; les dépenses absorbèrent les recettes et une partie du fond de réserve. Loin d'opposer une digue au torrent le cabinet de l'Hon. M. de Boucherville continua à hausser les dépenses annuelles, et, comme le disait un chef conservateur, l'Hon. Louis Archambault, poussa la province dans la voie de la ruine et de la banqueroute, de la taxe directe ou de l'union législative.

Au parti libéral incombe la tâche onéreuse de la réparation. Depuis un an il est à l'œuvre en faisant prévaloir une politique en harmonie avec les principes d'économie qu'il prônait dans l'opposition. Espérons pour le bonheur de la Province de Québec qu'il pourra continuer l'œuvre commencée sous de si heureux auspices. Le passé de l'Hon. M. Joly et de ses collègues est garant de l'exécution de leurs promesses. Les ministres actuels sauveront la province de la ruine et donneront des exemples de patriotisme dignes de leurs illustres devanciers dans la grande phalange libérale. En se montrant à la hauteur de sa mission l'Hon. M. Joly ajoutera des fleurons à la couronne que le libéralisme canadien porte si fièrement dans l'histoire de notre pays.